

Marais de Tasdon

Aménagement du Marais de Tasdon

Un espace naturel essentiel, à restaurer et valoriser

● **Zone naturelle humide** de **82 hectares**, le marais de Tasdon présente une **très grande richesse écologique** et abrite de **nombreuses espèces protégées**.

Espace modelé par les activités humaines et zone « tampon » où la terre et les eaux sont intimement mêlées, le marais constitue **un puits de carbone naturel**, dont il est indispensable de préserver la fonction régulatrice.

Au fil des années, le marais s'est asséché : certains bassins naturels ont été comblés et le lien avec la mer a été rompu. Le cours d'eau qui le traverse s'est étalé hors de son lit et les eaux ont stagné, provoquant l'effondrement des berges, l'appauvrissement de la biodiversité locale et le désintéressement de la population.

Le chantier, de janvier 2020 au printemps 2021, a donc pour objet **de restaurer, « renaturer » et valoriser cet espace**, dans l'optique de contribuer au projet « **Territoire Zéro Carbone** ». Un objectif que La Rochelle s'est fixé à l'horizon 2040.



L'ouest du marais retrouve ses bassins

La zone du marais comprise entre le quartier de Tasdon et l'avenue Jean-Moulin (zone dite de « Tasdon-ouest »), n'était plus alimentée en eau depuis le comblement partiel de certains bassins par du remblai calcaire lors de l'urbanisation des années 70.

Cette situation avait contribué à appauvrir la biodiversité du marais, au profit d'espèces invasives.

La première phase de travaux du marais de Tasdon a donc consisté :

- en l'**enlèvement de cette végétation invasive**,
- au **déblaiement des remblais anciens** (les remblais argileux et calcaires sont réutilisés pour des travaux d'endiguement sur le littoral Atlantique),

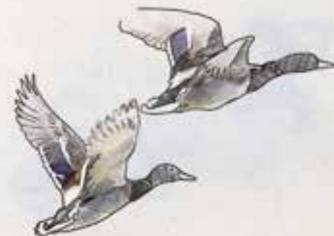
- au **creusement de bassins et d'îlots**, où une végétation de hautes herbes et de roseaux, naturellement adaptée à ces milieux saumâtres, pourra reprendre ses droits et encourager le retour de la faune.

Des bassins de deux natures sont creusés : **bassin de collecte des eaux pluviales** côté habitations, et **bassin d'eaux saumâtres** côté avenue Jean-Moulin.

La capacité globale de rétention des eaux restera inchangée et l'aménagement de cette zone humide **favorisera la décantation naturelle des eaux**, avant leur écoulement dans le reste du marais. La possibilité de déversement des eaux d'un bassin vers l'autre assurera une **régulation du niveau de l'eau**.



Berges et îlots retrouvés du côté de Villeneuve-les-Salines



● La partie du marais la plus proche du quartier de Villeneuve-les-Salines présente un autre profil :

ici, **la Moulinette**, le cours d'eau qui traverse le marais, **était bloquée dans son cours naturel**, en raison, d'une part, du lien rompu avec la mer et, d'autre part, de l'accumulation progressive de « petits aménagements » (petites écluses, barrages) qui gênaient l'écoulement naturel.

Au fil des années, la Moulinette a donc eu tendance à « sortir de son lit » et à s'étaler sur les surfaces de bassins. Les berges se sont progressivement érodées, ce qui a contribué à « fusionner » ces bassins entre eux et à augmenter davantage la stagnation des eaux, au détriment de la faune et de la flore.

L'enjeu paysager sur cette partie du marais est donc de « renaturer » le marais :

- **en remodelant les bassins et les bosses** caractéristiques de ce paysage d'anciens marais salants,
- **en créant des berges en pente douce**, afin de faciliter les passages entre terre et eau de certains animaux,
- **en recréant des îlots à part entière**, en lieu et place des « presqu'îles » existantes, qui se sont transformées en « impasses » dégradées, pour que les oiseaux, notamment, puissent s'abriter en toute quiétude.



Un nouveau lit pour la Moulinette

- Au-delà de la dimension paysagère, l'enjeu autour de la Moulinette est bien de lui **redonner un cours à part entière**, qui garantisse la circulation de l'eau et permette de **retrouver des fonctions et un équilibre naturels**, et **des échanges avec les eaux littorales**.

- À partir du Relais Nature de la Moulinette, centre municipal d'éducation à l'environnement, **la consolidation des berges va redessiner le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau**. Celle-ci lui **redonnera une « autonomie »** et un profil adapté à

son débit avec une pente **pour recréer un courant, des abords humides, une reprise de la végétation, une continuité écologique...**

Les élargissements actuels de la Moulinette seront transformés en roselières et en vastes zones humides.

Ce cours retrouvé de la Moulinette sera **un élément important dans la maîtrise de l'alimentation en eau douce du marais**.



Retrouver la maîtrise des alimentations en eau

- Au-delà de la dimension paysagère des travaux
: entrepris sur les différentes zones du marais de Tasdon,
: un enjeu majeur de ce chantier est de **retrouver la**
: **maîtrise de l'alimentation en eau.**

Actuellement, cette alimentation est uniquement liée aux pluies, dont l'abondance ou la rareté remplit ou vide les différents bassins. Cette situation n'est pas satisfaisante et est à l'origine des dysfonctionnements observés.

Les aménagements prévus vont remédier à cette situation :

- le cours retrouvé de la Moulinette permettra, via un nouveau canal de dérivation, **l'alimentation des marais en eaux douces,**
- des vannes et des pelles complèteront ce dispositif de **gestion fine de l'alimentation en eau,**
- l'installation d'une porte-à-flot mobile au nord-ouest du site, en lien avec l'écluse de Maubec en aval, **permettra** quant à elle **la connexion avec la mer.**

Le retour ainsi maîtrisé des eaux saumâtres dans le marais permettra **le retour d'espèces typiques de ces milieux :** anguilles, soles, mulets... retrouvant ainsi l'aspect et la population d'un petit cours d'eau côtier.



Un nouveau regard sur notre environnement

● Au cœur du territoire rochelais, **à quelques minutes du centre-ville**, le marais de Tasdon ainsi réaménagé va nous permettre de porter **un nouveau regard sur notre environnement**.

Le retour attendu d'espèces animales et végétales doit nous faire **prendre conscience du fragile équilibre**, mais aussi de la richesse **de la biodiversité de ce milieu mi-terrestre mi-aquatique**. Il importait donc que les aménagements de loisirs correspondent à cette nouvelle perspective.

Tous les chemins existants seront maintenus et restaurés. Ils seront complétés par des sentiers et cheminements qui seront réservés à un usage strictement piétonnier, pour faire du marais

un espace de quiétude pour ses habitants, humains et... non-humains.

Une signalétique intégrée dans le paysage, et **la création d'une tour d'observation d'une hauteur de six mètres**, permettront de porter un regard neuf sur cet ensemble et de comprendre l'équilibre et les complémentarités des espaces qui le composent.

Les pratiques de pêche seront maintenues avec la création de pontons. D'autres pratiques récréatives douces trouveront également leur place. Par exemple, un boulo-drone sera créé à proximité du quartier de Tasdon.



Le plan du marais de Tasdon

Légende

- ← Sens du ruisseau de La Moulinette
- Cheminements pédestres
- Ruisseau de La Moulinette
- Ouvrages hydrauliques
- Canaux de connexion

GARE

Ouvrages hydrauliques reconnectant le marais et l'océan

Entrée et sortie de l'eau dans le marais

Lacs de Villeneuve-les-Salines
Berges et îlots en pente douce végétalisés

Place du 14 juillet

Ruisseau de la Moulinette

Amont

Aval

Zone humide d'eau douce

TASDON

Zone humide d'eau saumâtre*

Talus de séparation

Marais d'eau douce

Marais saumâtre*
(avec gestion du niveau d'eau)

Jardins familiaux

Relais Nature de la Moulinette

Canal d'entrée d'eau douce (si nécessaire)

* mélange d'eau douce et d'eau salée



larochelle.fr

ROCHELLE